

## ADRES

Association pour le Développement de la  
Recherche en Economie et en Statistique.  
Aix-Marseille School of Economics,  
5 Bd Maurice Bourdet, 13001 MARSEILLE  
Courriel : [adres\\_dir@services.cnrs.fr](mailto:adres_dir@services.cnrs.fr)  
<http://adres.ens.fr/>



## Programme de subventions à la participation des doctorants et post-doctorants aux grandes conférences internationales

L'ADRES (*Association pour le Développement de la Recherche en Economie et Statistique*) relance son programme de subventions pour **favoriser la participation (en tant que présentateur) des doctorants et post-doctorants aux grandes conférences internationales**. Sont potentiellement éligibles en 2022 toutes les grandes conférences internationales reconnues comme de haute qualité scientifique. Le Conseil Scientifique de l'ADRES appréciera l'éligibilité de la conférence. **Tous les frais potentiels liés à la participation à la conférence peuvent être couverts (frais d'adhésion à une association pour pouvoir soumettre, frais d'inscription à la conférence, et le cas échéant frais de transport et d'hébergement), dans la limite de 400€ par conférence**. En cas d'excès de demandes, une répartition équilibrée des subventions entre les différents laboratoires d'affiliation sera opérée.

Sont éligibles les post-doctorants et les doctorants en économie officiellement inscrits en doctorat pour l'année 2021-2022 et qui remplissent **au moins une** des deux conditions suivantes :

- Être rattaché à un laboratoire d'une université ou institution française
- Être rattaché à un laboratoire membre de l'ADRES

Les demandes de subvention, incluant une copie du courriel d'acceptation à la conférence et le détail du montant demandé, sont à adresser par courriel simple au directeur de l'ADRES (contact : [adres\\_dir@services.cnrs.fr](mailto:adres_dir@services.cnrs.fr)). La décision sera communiquée par l'ADRES sous quelques semaines. En cas d'acceptation, la subvention sera versée au laboratoire d'affiliation du candidat ou de la candidate après réception d'un justificatif de paiement des frais d'inscription et de l'indication des coordonnées de contact d'un(e) gestionnaire pour le virement des fonds. Un justificatif de participation à la conférence pourra également être demandé a posteriori.

